



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de l'assemblée spéciale convoquée par monsieur Bruno Tremblay, maire et monsieur Stéphane Leclerc, directeur général tenue le lundi 13 décembre 2021 à 18h.

Monsieur le conseiller Peter Villeneuve préside la séance spéciale à laquelle assistent

Madame Élisabeth Boily
Madame Valérie Roy
Madame Najat Tremblay
Monsieur Sylvain Morel
Madame Sara Perreault

Assiste également monsieur Stéphane Leclerc, directeur général.

Monsieur le maire Bruno Tremblay est absent.

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis convocation
4. Emprunt temporaire R-749 et R-846
5. Marge de crédit
6. Période de question
7. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Valérie Roy l'ouverture de l'assemblée.

442-2021

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

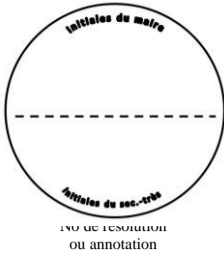
Valérie Roy propose l'adoption de l'ordre du jour.

443-2021

3. Avis de convocation

Il est proposé par Valérie Roy
appuyé par Najat Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE tous les membres du conseil présents confirment qu'ils ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

444-2021

4. Emprunt temporaire R-749 et R-846

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer tous les documents pour un emprunt temporaire pour les règlements R. 749 un montant de 328 000\$ et R. 846 un montant de 296 000\$ approuvés par le MAMH soit un montant total de 624 000\$.

445-2021

5. Marge de crédit

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Najat Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer tous les documents nécessaires auprès de Desjardins pour l'augmentation de la marge de crédit en lien avec les revenus de taxe annuelle, tel que spécifié dans la Loi, soit de passer de 1 600 000\$ à 2 000 000\$.

6. Période de questions

Aucune question

446-2021

7. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée spéciale est proposée à 18h05 par Valérie Roy.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Peter Villeneuve
Pro-maire

Stéphane Leclerc
Secrétaire-trésorier et
Directeur général